

Classe Musique



L'activité est pratiquée en séquences quotidiennes d'1h30 dirigées par un musicien professionnel. Elle doit permettre de produire en fin de séjour une expression collective intégrant le chant (suivant la durée du séjour). Découverte de l'environnement et activités de détente sont proposées en complément.

Le projet musical prendra en considération :

- **L'axe pédagogique** : favoriser les moments d'expression individuelle et collective afin de valoriser la confrontation et le respect des opinions d'autrui
- **L'axe éducatif et culturel** : mettre en place un répertoire de chansons simples, de jeux vocaux et instrumentaux élaborés à partir d'auditions de musiques enregistrées

Notre travail s'inscrira donc dans trois directions :

- Amener les enfants à s'exprimer sur un support musical
- Eveiller leur sensibilité artistique par une ouverture culturelle
- Développer les activités de création

